Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 98 (1962)

Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MONTREUX 9 FÉVRIER 1962 XCVIIIe ANNÉE No 5

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S. A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

du ski

faites

PARTIE CORPORATIVE

COMITÉ CENTRAL SPR

Heureux qui comme Ulysse...

Nos collègues du Schweizerischer Lehrerverein organisent chaque année un certain nombre de voyages qui remportent un très grand succès, aussi bien par le nombre d'inscriptions qu'ils recueillent que par la satisfaction de ceux qui y participent.

Lors de la séance commune des comités SLV - SPR de fin 1961, nos collègues du SLV ont bien voulu accepter que des Romands soient admis à ces voyages. Voici donc la liste des excursions prévues pour 1962 avec un programme sommaire :

1. MAROC, 19 jours, du 2 au 20 avril. En avion : Zurich-Paris-Rabat et Tanger-Madrid-Genève-Zurich, le reste du voyage en autocar. Visite de Tétouan, Rabat, Marakech, Meknès, Fez, etc. Ce voyage à travers le Maroc et la chaîne du Rif ne peut se comparer aux voyages ordinaires dans ce pays. Il a été conçu spécialement pour nous. Tout compris : 1460 francs.

2. PROVENCE - CAMARGUE - AUVERGNE, 12 jours, soit comme automobiliste, soit comme passager (du 2 au 13 avril). Cette formule, expérimentée l'an dernier, s'est révélée excellente et permet à chacun un maximum de liberté, sans aucun des soucis accompagnant les voyages. Prix (sans le déjeuner de midi) : 430 francs pour les automobilistes ; 555 francs pour les passagers.

4. GRÈCE (Attique, Béotie, Péloponèse) ; aller par l'Orient-Express, retour en bateau par Gênes. Voyage sous la conduite d'un historien d'art averti. 18 jours, du 18 juillet au 4 août. Au programme, visite d'Athènes, Delphes, Olympie, Pylos, Sparte, Nauplie, Epidaure. Tout compris : 1250 francs.

6. 28 JOURS AUX ETATS-UNIS (du 15 juillet au 12 août). Trois possibilités sont prévues :

A. Voyage seul : Zurich-New York et retour : 950 fr.

B. Côte Est, les Grands Lacs, la Prairie (Middle West), les Etats du Sud, Floride. Prix : 2600 fr.

C. Californie, le Grand Canyon, territoires indiens, parc d'Yellowstone, Chicago, New York. Prix : 3350 fr.

Pour les variantes B et C, la nourriture n'est pas comprise dans les prix indiqués ; il faut compter pour cela environ 550 fr.

Les voyages 3 (Israël) et 5 (Norvège), vu le nombre des inscriptions reçues, n'en peuvent accepter de nouvelles.

Les itinéraires indiqués ci-dessus sont sommaires. J'en tiens de plus complets à la disposition des intéressés.

Il va sans dire que tous ces voyages sont accompagnés par des guides qualifiés, fournissant tous les renseignements désirés sur les contrées, villes et monuments visités.

Si le nombre des amateurs romands est suffisant, les explications seront aussi données en français.

Prière d'adresser les inscriptions ou les demandes de renseignements à M. Hans Kaegi, maître secondaire, Waserstr. 85, Zurich 53.

G. W.

Fondation « Cures et Séjours »

Malgré la suppression des réductions accordées par les entreprises de transport, la carte d'identité de la Fondation « Cures et Séjours » procure divers avantages, entre autres celui d'adhérer à une caisse de secours qui apporte une aide tangible à ses membres tombés dans le besoin. Les cartes se renouvellent à fin février (coût 3 fr. 25). Les nouveaux adhérents peuvent s'adresser à M. Thomas Fraefel, Postfach 295, Zug, ou au soussigné.

André Pulfer.

Sommaire

Partie corporative : Comité central. Heureux qui comme Ulysse... — Fondation « Cures et Séjours ». — **Vaud.** Le nouveau comité central SPV. — Avant les trois coups. — Echos du 6e Congrès SPV. — Discours de M. P. Oguey, conseiller d'Etat. — A propos de François Villon. — Liste des membres honoraires. — Allocation de résidence. — Moudon. — AVMG. — Postes au concours. — **Genève.** SGTM et RS. — Pour l'avenir. — **Neuchâtel.** Nos traitements. — Exposition scolaire permanente. — **Le Locle.** — SNTM et RS. — **Jura bernois.** Séance du comité SPJ. — Dix ans de constructions scolaires : 350 millions. — **Moutier**, synode d'hiver. — De bons serviteurs de l'école. — **Divers.** Service de placement SPR. — Tribune libre. — FEA. — De l'argent, toujours de l'argent.

VAUD VAUD

Toute correspondance concernant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le vendredi soir (8 jours avant parution) au bulletinier : G. Ehinger, Village 47, Lausanne.

Echos du 6e Congrès de la Société pédagogique vaudoise

La salle du cinéma Capitole était pleine à craquer lorsque s'ouvrit notre assemblée annuelle. Le président de l'assemblée générale, Louis Vivian, dirigea les débats avec son autorité et son aisance habituelles. Il eut le plaisir de saluer la présence de MM. Pierre Oguey, conseiller d'Etat; Georges Chevallaz, ancien directeur de l'Ecole normale et membre d'honneur de la SPV ; Adrien Perrot, président de la SPR.

L'ordre du jour de l'assemblée de la « Société coopérative caisse de secours et invalidité » ne prévoyait aucun objet spécial et fut très rapidement expédié.

L'assemblée générale SPV fut précédée du message toujours vibrant et plein d'encouragements de notre membre d'honneur M. G. Chevallaz ; nous le remercions de sa fidélité à notre société.

La présentation des comptes de l'exercice 1961 ne suscita aucune discussion et les vérificateurs furent suivis dans leurs conclusions. Au budget 1962, notre

Le nouveau comité central de la SPV

Mardi 30 janvier, a eu lieu la « transmission des pouvoirs » au sein du comité central. La nouvelle répartition des charges a été convenue de la manière suivante :

Président : Georges Ehinger, chemin du Village 47, Lausanne ;
Caissier : André Rochat, Premier ;
Secrétaire : Françoise Waridel, rue de la Plaine 84, Yverdon ;
Bulletinier : Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz ;
Préposé aux questions pédagogiques : Jean-François Ruffetta, Praz-Sort 4, Bussigny.

caissier, André Rochat, propose une augmentation de 10 francs de la cotisation annuelle. Après une brève discussion, l'assemblée, à l'unanimité, porta cette augmentation à 15 francs. La cotisation SPV sera donc de 50 francs pour l'exercice 1962. Nous avons déjà consacré quelques lignes à ce sujet dans le bulletin précédent, nous n'y revenons donc pas.

Le rapport du comité central ne souleva aucune discussion. Notre président sortant, Gaston Pittet, reçut de vifs éloges pour la rédaction de ce rapport. Nous sommes heureux pour lui que se terminent sur une note si claire ses nombreuses années de dévouement inlassable à la cause de la SPV.

Trente-huit membres honoraires recevaient leur diplôme le jour du congrès. Louis Vivian leur adressa un aimable message et souhaita aux uns une heureuse retraite, aux autres plein succès dans leur nouvelle activité. Nous publions par ailleurs la liste de ces nouveaux honoraires, auxquels nous adressons également nos vœux.

M. A. Perrot, président du comité central de la Société pédagogique romande, apporta les salutations de son comité et attira l'attention de l'assemblée sur les changements profonds qui doivent être apportés dans la structure de la « Romande ». Telle qu'elle est organisée aujourd'hui, notre société faitière ne peut plus remplir efficacement sa mission. De nouveaux statuts seront proposés à l'assemblée des délégués et une certaine augmentation de la cotisation devra être envisagée.

Deux propositions avaient été présentées dans les délais requis par la section du Pays-d'Enhaut :

1. donner aux femmes la possibilité d'être représentées en plus grand nombre à l'assemblée des délégués SPV ;

2. étudier la création d'une caisse de compensation interne d'allocations pour enfants.

En ce qui concerne la première de ces propositions, plusieurs orateurs firent remarquer que les statuts actuels donnent autant de chances aux femmes qu'aux hommes d'être représentées à l'assemblée des délégués ; on montra qu'il serait dangereux et peu démocratique de modifier nos statuts en donnant une préférence aux femmes. Une proposition de créer une Association des institutrices primaires fut repoussée à l'unanimité moins une voix. Comme le dirent fort bien plusieurs collègues et notamment G. Pittet, une telle décision nuirait à l'unité de la SPV et diminuerait sa force. Chacun sait, en effet, que la SPV est avant tout la société des maîtres et maîtresses primaires, et que les maîtres spécialisés sont groupés en associations en raison de leurs spécialités. Il est de toute importance que continue à régner au sein de la SPV l'unité qui a fait sa force jusqu'à nos jours. Que nos collègues femmes soient bien persuadées que leurs problèmes retiennent et retiendront toujours l'attention des responsables de notre société, même si les éléments féminins sont en minorité dans certains débats.

La deuxième proposition, développée par J.-P. Paquier, fut renvoyée au comité central pour étude. Une commission sera donc créée très prochainement et reprendra le principe des allocations pour enfants sur les bases tracées par la section du Pays-d'Enhaut.

Avant la fin de l'assemblée, la parole fut donnée à M. P. Oguey, conseiller d'Etat. Nous nous faisons un plaisir de reproduire plus bas le texte du discours du chef du Département de l'instruction publique. Nous sommes heureux que la question des maîtres auxiliaires ait été reprise de A à Z par une commission officielle où notre collègue Michel représente la SPV.

L'assemblée se termina vers 11 h. 15 déjà, ce qui ne s'était pas vu depuis fort longtemps au congrès de notre société. Ajoutons que le bureau de l'assemblée avait très minutieusement préparé les élections de deux membres au comité central ; nous vous renvoyons d'ailleurs au bulletin du 2 février 1962 pour plus de détails.

° ° °

Le repas de midi, servi dans les salons de l'Hôtel de la Paix, réunit une centaine d'invités et de délégués. A l'apéritif, d'aimables paroles furent prononcées à l'adresse de notre société par MM. P. Bovon, représentant le Synode; G. Jaccottet, directeur des écoles de Lausanne, et P. Freymond, président de la Fédération des fonctionnaires.

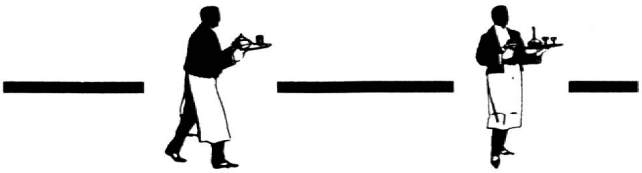

La conférence de M. René Héron de Villefosse, prononcée à l'aula du collège de Béthusy, remporta un plein succès. L'orateur sut ressusciter devant nous la figure de François Villon et replacer le poète dans son époque et dans sa ville.

Que tous ceux qui permirent la réussite de ce Congrès soient remerciés. Nous pensons particulièrement à la direction des Travaux de la ville qui nous offrit une très belle décoration florale pour l'aula du collège; notre gratitude va également à M. G. Michaud qui nous permit d'utiliser son magnifique aula pour notre conférence.

G. Eh.

Discours prononcé par M. P. Oguey, conseiller d'Etat, à l'occasion du 6e Congrès de la Société pédagogique vaudoise

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Vous avez eu l'amabilité de m'inviter à votre 6e Congrès et je vous en remercie. A cette invitation traditionnelle, j'ai répondu oui à lettre lue, respectant la même tradition, et avec le même plaisir. Pourquoi en serait-il autrement ?

Pourquoi ? — Ecoutez une histoire bien vaudoise :

Un de vos collègues, rencontré à je ne sais plus quelle occasion, m'a demandé :

— Venez-vous à l'assemblée de la SPV samedi prochain ?

— Evidemment, j'y suis invité. Mais pourquoi donc votre question et cet air de doute ?

— Je ne sais pas, je pensais que, peut-être, vous savez... »

Voilà pourquoi cette histoire est vaudoise. Sans dire grand chose, il avait tout dit ; et moi, j'avais tout compris. Vous aussi, probablement !

Vous m'avez invité, je suis là, et c'est bien ainsi. Entre gens de bonne compagnie, comme dans les meilleurs ménages, il peut y avoir des nuages, parfois un gros orage qui, s'il ne détruit pas d'un coup la maison, peut être bienfaisant, à condition de ne pas feindre de l'ignorer, mais au contraire d'en parler, franchement, une fois le calme revenu. C'est ce que je voudrais faire, ici, en quelques minutes.

Quelle était la situation, il y a un peu plus d'une année ? En dépit des prévisions des actuaires et des efforts de l'Ecole normale, suffisants et au-delà pour satisfaire aux besoins en personnel enseignant selon ces prévisions, nous nous trouvions en face d'un trou, dans l'effectif, d'une soixantaine de personnes !

Les actuaires avaient raison, ne pouvant prévoir, il y a quatre ou cinq ans, la hausse de la conjoncture et cette donnée nouvelle qu'est la fuite de jeunes instituteurs et institutrices restant en fonction un temps égal ou inférieur à la durée de leurs études.

D'après une analyse qui dura deux mois, dont vous connaissez les résultats, il apparaissait qu'une mesure exceptionnelle, de salut public, s'imposait, d'autant plus qu'un certain nombre de communes, toujours les mêmes, privées de maîtres depuis longtemps, nous adressaient des réclamations amplement justifiées.

La mesure proposée, qui provoqua votre réaction et celle du Grand Conseil, était-elle bonne ? Je n'en sais rien, elle n'a pas pu faire ses preuves. Etait-elle amendable, perfectible, peut-être. Je puis en tout cas vous certifier qu'elle fut longuement étudiée, par des hommes qui connaissent l'école et placent très haut la profession enseignante.

Votre réaction collective, je l'ai immédiatement comprise — je ne dis pas dans sa forme, mais dans ses causes profondes — parce que je sais me mettre à la place des autres. Par les annonces dans la presse, l'affaire était mal présentée, ou plutôt elle n'était pas présentée du tout ! De cela, qui fut une erreur, explicable par de multiples raisons, mais une erreur, j'en assume la responsabilité. Dès lors, je ne puis pas plus vous en vouloir de ce que vous avez dit ou écrit que celui qui par son imprudence aurait provoqué l'orage ou attiré la foudre. Et il y avait une chose à faire, repartir à zéro, et travailler, car les besoins sont là, et le temps presse.

Vous avez fait des propositions, elles sont à l'étude devant la commission consultative, où j'ai appelé votre collègue, M. Robert Michel, un homme qui a votre confiance et connaît ces problèmes non seulement chez nous, mais sur le plan international. Partant de vos données et de celle que nous avons, au Département et à l'Ecole normale, nous espérons bien arriver à résoudre enfin cette question et donner à toutes nos classes des instituteurs capables et bien formés.

Je vous remercie particulièrement de ce recensement des disponibles, retraités et institutrices mariées, que vous avez établi. En puisant dans ce réservoir de bonnes volontés, nous arriverons peut-être à combler les vides en attendant l'arrivée des promotions nouvelles, à formation rapide ou non.

Cette année, heureusement, aura vu autre chose que des orages. Sur votre demande, le système des indemnités d'éloignement a été modifié, dans un sens plus équitable pour les instituteurs chargés de famille. A l'application, nous avons constaté que certains de vos collègues étaient lésés, et nous avons décidé de continuer les deux barèmes, ce qui paraît bien, l'expérience devant conduire à un meilleur résultat.

La hausse des traitements, bienvenue pour tous, aura, je l'espère, contribué aussi à revaloriser aux yeux du public votre profession.

Je sais que vous demandez mieux, une ouverture plus grande de l'éventail, ce qui se comprend en comparant votre profession avec d'autres.

Je sais que vous demandez l'égalité de traitement entre hommes et femmes à fonctions et titres égaux, et je suis entièrement d'accord avec vous, maintenant, parce que vous avez ajouté « à charges sociales égales ».

Vous me permettrez, en cette saison particulière d'une année particulière, de m'abstenir ici de faire une promesse quelconque — ce ne serait digne ni de vous ni de moi — sauf celle de faire toute chose qui se révélerait bonne, et dans la mesure du possible.

Une chose encore, à propos de la motion Jaunin. L'échelle que vous avez proposée a été adoptée sans modification, échelle qui prévoit le remboursement des prêts d'honneur aux élèves de l'Ecole normale par des années de service, dans une série de communes. La grande difficulté, comme toujours, est d'éviter qu'une mesure équitable pour les uns soit inéquitable pour les autres : ceux qui furent fidèles sans l'appât d'une récompense.

Finalement, nous avons pu faire admettre une certaine rétroactivité — chose impossible pour les retraites — en faisant valoir que les instituteurs en fonction avaient en quelque sorte préparé à l'avance, en années de service, leur droit à être mis au bénéfice du nouveau régime, lequel aura effet rétroactif **dès l'année 1954.**

Sur ce, en vous remerciant de m'avoir écouté si longtemps, je termine par un vœu, celui que le Congrès de Bienne, succédant à un immense travail de vos comités et sections, nous apporte des éléments positifs pour une collaboration plus complètes entre nos cantons, entre autorités scolaires et personnel enseignant, et une meilleure harmonisation de nos écoles romandes.

A propos de François Villon

Comme suite à la conférence, vivante et intéressante de M. René Héron de Villefosse, sur la vie de ce poète à Paris au XVe siècle, permettez-moi de vous présenter, relatif à cet auteur, le petit livre suivant :

« François Villon », par Jacques Charpier (éditeur Pierre Seghers, Paris), de la collection « Poètes d'hier et d'aujourd'hui » (livre de 220 pages ; prix, 6 fr. 50).

Il contient un résumé synoptique de sa vie et des principaux faits historiques du XVe siècle, trente vues iconographiques (tableaux de l'époque) par des peintres célèbres, dix chapitres d'analyses littéraires des œuvres du poète, vingt ballades et dix-sept sujets divers, un glossaire (soit un vocabulaire du vieux français), quelques renseignements bibliographiques et, en discographie, quelques disques de ses poèmes, déclamés par des artistes.

H. P.

Liste des membres honoraires nommés lors du Congrès SPV du 27 janvier 1962

Mmes Benoit-Guignard Julie, Ducommun-Bornand Emma, Henny-Wagnière Madeleine, Meylan-Gétaz Suzanne, Noverraz-Faillettaz Madeleine, Pons-Perret Cécile, Ramponi-Duboux Elise, Reymond-Cand Juliette.

Mlles Berguerand Blanche, Bonard Denise, Bron Nelly, Chaudet Edmée, Cuénoud Suzanne, Duperret Elise, Epars Claire, Kohler Marguerite, Monnet Hélène, Piccard Marie-Louise, Porchet Andrée, Rochat Louisa, Schneider Frida, Simonin Jeanne, Tissot Marie, Viret Vivienne.

MM. Berger André, Bernard Jules-Henri, Burnet Paul, Cavin Charles, Chappuis André, Ducommun André, Mayor Albert, Mayor Alfred, Mingard René, Pahud Henri, Pidoux Louis, Reymond Georges, Stuby David, Teuscher Gaston.

Avant les trois coups...

Tout au fond de la salle encor dans la pénombre,
Un ouvrier s'entraîne à réciter des nombres ;
« Allô ! Allô ! dit-il dans le micro qu'il tient.
Un... deux... trois... un... deux... trois... Je crois que ça [va bien...
Janvier... février... mars... » Tout le long de la scène
Il déroule son fil et poursuit sa rengaine.
« Un... deux... trois... un... deux... trois... Mesdames et [Messieurs,
Vous m'entendez partout ? Dans le fond ? Au milieu ? »
Mais il parle tout seul, car il n'y a personne
Pour lui dire de loin que l'acoustique est bonne !
La foule, tout à l'heure, emplira les fauteuils ;
Il faut, en attendant, parfaire le coup d'œil ·
C'est pourquoi, par l'entrée ouvrant sur la courette,
On apporte à pleins bras des fleurs dans leurs cais- [settes :
Cyclamen, primevère, un peu d'asparagus,
Pour camoufler les pieds, c'est la meilleure astuce.
La nappe tombe bien, les sièges sont en place.
L'électricien revient. Son micro le tracasse :
L'éclairage au néon produit un ronflement...
On reprend les essais pendant un bon moment.
Voici le Comité. Défilé de serviettes ;
Avant que de s'asseoir, on taille une bavette.
Le vestiaire s'emplit d'un confus brouhaha ;
« Cher collègue... Bonjour... Salut, comment ça va ? »
On ajoute un micro tout au bout de la table
Afin que les discours nous soient plus profitables !
Un constant va-et-vient anime peu à peu
Travées et couloirs. Ça devient populeux.
L'heure s'avance aussi, elle est même passée !
Quand donc commencera la séance annoncée !
On papote, on discute avec tout un chacun,
On agite la main pour saluer quelqu'un...
Mais soudain, le micro, là-bas donne l'alerte :
« Mesdames et Messieurs ! La séance est ouverte ! »

F. Liengme.

Allocation de résidence

Rectification

Une erreur s'est glissée dans les renseignements que nous donnions récemment à ce sujet :

Pully : instituteur, comme indiqué ; institutrice, 400 francs *en tout et pour tout* et non « base seule ».

Merci aux aimables correspondants qui nous ont signalé la chose.

G. Eh.

Section de Moudon

La leçon de gymnastique du mois aura lieu le vendredi 17, à 17 heures, à la salle de gymnastique de Moudon.

Le comité.

AVMG - Cours de ski de printemps

L'Association vaudoise des maîtres de gymnastique organise pendant les vacances scolaires de printemps trois cours de ski dont vous trouverez l'annonce détaillée ci-dessous.

BRETAYE : du 9 au 14 avril 1962. — Prix approximatif : membres AVMG 95 fr. ; non-membres 110 fr. Ce prix comprend : la pension et le logement en hôtel ainsi que des cours de ski donnés par des instructeurs de ski. — Réduction de 10 fr. pour couche en dortoir. Collectif organisé depuis Lausanne (12 fr. 40). Abonnement pour les remonte-pentes (25 fr.), pour les 5 jours, par course tarif de société. Assurance accidents 6 fr. Rabais pour enfants jusqu'à 12 ans. Inscription et renseignements auprès de Marchetti Pierre, Avenches, téléphone (037) 8 34 95 jusqu'au 15 mars dernier délai.

VERBIER : du 9 au 14 avril 1962. Logement à l'Hôtel de la Poste, en chambres de 2 ou 3 lits, avec pension complète du lundi soir au samedi à midi (dîner compris) - Libre parcours sur toutes les installations de la région - Leçons de ski par instructeurs de ski ou descente sous conduite ou ski libre - Voyage Lausanne-Verbier et retour (éventuellement par voiture). Prix maximum et sans faux frais : membres AVMG 215 fr. ; non-membres 230 fr. (supplément de 5 fr. pour inscription tardive). Inscription provisoire pour *fin février,* sur carte postale, en indiquant si voiture à disposition avec nombre de places disponibles, à l'organisateur : Paquier J.-P., Villamont, Château-d'Œx, tél. (029) 4 66 85. — Inscription définitive auprès de l'organisateur par versement du montant du cours par mandat postal pour le 31 mars.

HAUTE-ROUTE : Britannia-Chamonix, du 7 au 14 avril 1962. Les participants doivent avoir suivi l'un des cours de haute montagne 1960 ou 1961, ou l'une des excursions : Rogneux, 24 et 25 février ; Jura, 4 mars. Coût approximatif (sans guide) : membres CAS et CSFA 165 fr. ; membres AVMG 170 fr. ; non-membres 180 fr. Inscription jusqu'au 9 mars auprès de R. Martin, Chemin du Trabandan 5, Lausanne, tél. (021) 23 48 74.
Excursion à ski : Le Rogneux (3083 m), Val de Bagnes.

L'AVMG organise, les 24-25 février, une excursion à ski prévue au Rogneux. Remboursement de la moitié des frais de voyage. Inscription et renseignements auprès de R. Martin, Chemin de Trabandan 5, Lausanne, jusqu'au 16 février. Une circulaire renseignera les participants.

Entraînement à ski : Jura (Chasseron).

Pour ceux qui désirent s'inscrire au cours de haute montagne et qui ne peuvent participer à la course du Rogneux, j'organise une excursion à ski dans la région du Chasseron le dimanche 4 mars. Inscription et renseignements jusqu'au 26 février.

R. Martin.

Postes au concours

Apples : Institutrice primaire.

Avenches : Maîtresse de classe spéciale de développement.

Bussigny p. Lausanne : Maîtresse de classe enfantine - Institutrice primaire. Entrée en fonctions : printemps 1962. La commune alloue une allocation de résidence progressive basée sur les années en fonction dans la localité.

Chardonne : Institutrice primaire - Institutrice semi-enfantine - Instituteur primaire. Pour ces deux derniers postes un couple n'est pas exclu. Entrée en fonctions : 3 septembre 1962.
Institutrice primaire à Paully s. Chardonne.

Château-d'Œx : Instituteur primaire. Entrée en fonctions : début de l'année scolaire.

Chavornay : Instituteur primaire - Institutrice primaire - Maîtresse de travaux à l'aiguille. Entrée en fonctions : printemps 1962.

Chêne-Pâquier : Maîtresse de travaux à l'aiguille.

Corcelles p. Payerne : Maîtresse de classe enfantine. Entrée en fonctions : 22 avril 1962.

Cossonay : Maître de classe supérieure à Penthalaz. Entrée en fonctions : 24 avril avril 1962.

Dompierre-Prévonloup : Instituteur primaire - Institutrice primaire - Maîtresse de travaux à l'aiguille pour Prévonloup (4 heures).

Faoug : Institutrice primaire - Institutrice semi-enfantine. Un appartement de 3 chambres, cuisine, chambre de bain, chauffage central individuel, est à disposition au collège pour l'une ou l'autre des institutrices nommées (85 fr. par mois).

L'Abbaye : Instituteur ou institutrice primaire.

Les Bioux : Institutrice primaire.

Lausanne : Instituteur de classe supérieure - Maître de classe d'orientation professionnelle - Plusieurs instituteurs primaires - Plusieurs institutrices primaires - Quelques maîtresses ménagères - Plusieurs maîtresses de classe enfantine - Plusieurs maîtres de gymnastique - 1 ou 2 maîtres ou maîtresses de dessin - 1 au 2 maîtresses de travaux à l'aiguille.

Lovatens : Maîtresse de travaux à l'aiguille (4 heures).

Missy : Maîtresse de classe semi-enfantine. Ne se présenter que sur convocation.

Montreux : Deux instituteurs primaires, dont un à Glion - Maîtresse de classe enfantine à Chailly sur Clarens. Indemnité de résidence. Les candidats sont priés d'envoyer un bref curriculum vitae à la Direction des écoles de Montreux.

Orbe : Maîtresse de classe de développement - Instituteur primaire - 3 institutrices primaires - Maîtresse de classe enfantine.

Orges : Institutrice primaire.

Peyres-Possens : Institutrice primaire. Obligation d'habiter le collège.

Prilly : Instituteur primaire - Maître de gymnastique - Institutrice de classe enfantine - 3 institutrices primaires. Obligation d'être domicilié sur le territoire de la commune. Entrée en fonctions : printemps 1962. Indemnité de résidence : instituteurs et maître gymn. 1400 fr. par an ; institutrice célibataire 700 fr. par an. Les candidats sont priés d'aviser la Direction des écoles de leur postulation, de s'abstenir de toute démarche personnelle et de ne se présenter que sur convocation.

Pully : Maître de classe supérieure - Instituteur primaire - Institutrices primaires - Maîtresse de travaux à l'aiguille. Les candidats sont priés d'informer le Directeur des écoles de leur postulation et de s'abstenir de toute autre démarche.

Romanel-sur-Lausanne : Institutrice primaire.

Vallorbe : Instituteurs primaires - Institutrices primaires - Maître de classe supérieure. Entrée en fonctions : 24 avril 1962. Les candidats sont priés d'adresser un bref curriculum vitae au Directeur des écoles.

Vich : Institutrice semi-enfantine.

Villars-Tiercelin : Institutrice primaire.

Yverdon : Maître de gymnastique - Maîtresse de classe enfantine - Maîtresse de travaux à l'aiguille. Entrée en fonctions : 24 avril 1962. Indemnité de résidence pour maître ou maîtresse célibataire : de 600 à 1200 francs par an. Domicile imposé : Yverdon. Les candidats sont priés de prendre contact avec la Direction des écoles.

Nyon : Institutrice primaire - Maîtresse de travaux à l'aiguille. Indemnité de résidence. Ne se présenter que sur convocation.

Daillens : Institutrice primaire. Appartement à disposition dans le collège.

La Tour-de-Peilz : Deux institutrices primaires (indemnité de résidence : 400 fr. Entrée en fonctions : 24 avril 1962) - 2 maîtresses enfantines, indemnité de résidence : 400 fr. Entrée en fonctions : 24 avril 1962.

Lucens : Un maître de classe supérieure - Un instituteur primaire - 2 institutrices primaires - 1 maîtresse enfantine. Entrée en fonctions : 24 avril 1962.

Romainmôtier : Un instituteur primaire - Une institutrice primaire. Obligation d'habiter la commune.

Renens : Deux instituteurs primaires - Institutrices primaires (plusieurs postes) - 2 maîtresses enfantines - 1 maîtresse de travaux à l'aiguille.

Rueyres : Institutrice primaire.

GENÈVE GENÈVE

Concours de la Fondation « Pour l'Avenir »

« Pour l'Avenir », fondation pour la justice sociale dans l'éducation, a pour but de venir en aide aux adolescents de nationalité suisse habitant Genève (exceptionnellement aux étrangers) qui se distinguent par leurs aptitudes remarquables et que la situation matérielle de leur famille oblige à gagner prématurément un salaire.

La Fondation ne peut s'intéresser qu'aux élèves spécialement bien doués en général ou possédant à un haut degré des aptitudes dans un domaine particulier. Le comité examinera les candidatures et décidera du droit de participer au concours.

L'attribution des bourses est décidée à la suite d'une série d'épreuves organisées dès la clôture de l'inscription.

Toutes les inscriptions doivent être faites sur formulaire spécial à demander au secrétaire de la Fondation, M. R. Ehrat, 34, ch. de l'Etang, Châtelaine. Ces demandes doivent être présentées par écrit.

Les demandes tardives ne seront pas prises en considération. La clôture de l'inscription est fixée au 28 février.

Société genevoise de travail manuel et de réforme scolaire Rappel

Organisation de cours et de visites

1. *Vannerie en rotin.*

6-7 séances de travail, le *mardi de 16 h. 45 à 18 h. 45,* au Grütli, salle 29, 3e étage, les 6, 13, 20 et 27 février, 6, 13, 20 mars 1962.

Ces séances pourront être suivies aussi bien par des personnes débutantes que par des « vanniers » entraînés : travaux à choix, travaux personnels, vannerie sur carcasses métalliques, etc.

Maître de cours : L. Dunand (tél. 36 54 67).

Finance d'inscription : membres de la société fr. 4.—, non-membres fr. 7.—, payable lors de la première séance.

Délai d'inscription : samedi soir 3 février 1962, auprès de notre président R. Piguet, Vandœuvres, tél. 50 12 77. Il sera encore possible de s'inscrire à la séance du 13 février.

2. *Travaux pour Pâques et la Fête des mères.*

2 séances de 3 heures, le jeudi matin, en mars-avril 1962, avec Mlle A.-Cl. Dunand.

Ce cours est en préparation ; il sera organisé selon une nouvelle formule assurant un meilleur « rendement » pour les participants.

3. *Visites, sorties.*

a) *Archives de l'Etat,* sous la conduite de M. G. Vaucher, archiviste d'Etat, jeudi 8 mars, à 15 heures. Rendez-vous Cour de l'Hôtel-de-Ville.

b) *Jardin botanique,* visite en préparation pour le printemps.

c) *Etude du milieu :* promenade à travers la Campagne Boissier à Choulex, sous la direction de notre collègue H. Thorens ; en préparation.

Janvier 1962. *Le comité.*

P.S. — Le prospectus du 71e Cours normal suisse de travaux manuels et de méthodes actives qui aura lieu, cet été, à St-Gall-Rorschach, paraîtra en février prochain.

Consultez-le dans votre école et inscrivez-vous à temps ! Les cours s'échelonneront entre le 16 juillet et le 11 août 1962.

NEUCHATEL NEUCHATEL

Nos traitements

Par « Service Public », tous les collègues syndiqués ont été mis au courant des nouvelles dispositions légales les concernant dans le projet de révision établi par le Conseil d'Etat. Il est peut-être bon de donner aussi quelques renseignements dans l'« Educateur » à l'intention des collègues SPN. Nous soulignons qu'il s'agit pour l'instant d'un projet proposé à l'examen de la Commission parlementaire constituée à cet effet.

Il est intéressant et réconfortant de constater que le préambule de la revision reproduit in extenso les sept points de nos revendications. Chacun les a en mémoire puisqu'ils ont été reproduits à plusieurs reprises dans notre chronique cantonale. Nous ne les répétons pas.

Allocation de ménage : Art. 29 : « Les titulaires de fonctions publiques mariés, du sexe masculin, reçoivent une allocation mensuelle de 100 fr. »

Cette disposition s'étend aux titulaires du sexe féminin, veuves ou divorcées, ayant des enfants ou d'autres personnes à leur charge.

Traitements : Ils se montent actuellement : pour les instituteurs : de 10 509 à 13 899 fr ; pour les institutrices : de 8475 à 10 961 fr.

Ces chiffres sont inférieurs à la moyenne de 16 cantons suisses, de 418 à 1250 fr. pour les instituteurs, et de 1905 à 2998 fr. pour les institutrices.

Les traitements revalorisés tels qu'ils figurent dans le projet s'élèvent : pour les instituteurs, de 10 800 à 15 600 fr ; pour les institutrices, de 9000 à 13 800 fr.

Retraites : Le projet adopté aura ses répercussions sur la loi des pensions et retraites de l'Etat. Attendons patiemment, les espoirs sont fondés.

Indice : Nous avons demandé qu'il y ait une discrimination absolue entre l'*augmentation qui nous est due légalement* en rapport avec la *hausse de l'indice du coût de la vie* et la *revalorisation proprement dite de nos traitements.* Ce sont deux questions distinctes qui ne doivent pas chevaucher.

Par la presse, nous avons appris que la Commission du Grand Conseil avait proposé un moyen terme en admettant l'indice 189, une demi-satisfaction pour nous puisqu'il est coté aujourd'hui à 191.

Disposition particulière : L'augmentation de traitement, quel qu'en soit le montant déterminé pour chaque catégorie ne pourra, en aucun cas, être inférieure à 600 fr.

W. G.

Exposition scolaire permanente

Désintéressement ou indifférence du corps enseignant ?

Malgré le bon travail et le dévouement du comité, les chiffres statistiques de ces dernières années nous montrent un recul du nombre de nos visiteurs et des ouvrages prêtés. Il nous faut donc en déduire que l'ESP (fondation de la SPN, œuvre du corps enseignant neuchâtelois !) ne répond plus à un besoin. Il faut admettre que les maîtres trouvent autre part leurs sources de documentation et de délassement.

Réorganisation ?

L'ESP est riche de milliers d'œuvres littéraires, d'encyclopédies, d'ouvrages de pédagogie, de psychologie, de revues, de séries de diapositifs, de tableaux scolaires,, etc. On ne peut laisser se perdre ces trésors dans la poussière de l'oubli ! Le comité envisage de réorganiser les services de l'ESP sur des bases plus modernes. Mais avant d'entreprendre quoi qui ce soit, le comité tient à connaître l'opinion du corps enseignant, ses vœux, ses suggestions.

Une vaste enquête

Un questionnaire sera encarté dans le prochain « Bulletin du Département» (vers le 15 février). Nous demandons à toutes et à tous de nous renvoyer ce questionnaire rempli. Le comité compte cette fois sur la bonne volonté de chacun. Il y va de l'avenir de l'ESP.

C. L.

Section du Locle

Comité pour 1962 : Président : M. Georges Bobillier ; Membres : Mmes Eliane Châtelain et Henriette Humberset ; MM. Frédy Droz, Charles Favre, Jean Marti (Ponts), René Reymond, tous au Locle à une exception près. *W. G.*

Société neuchâteloise de travail manuel et de réforme scolaire

Chers collègues,

Comme chaque année, nous vous faisons parvenir ci-joint le programme des cours prévus pour 1962.

Nous vous prions de vous inscrire aux cours qui vous intéressent en renvoyant le talon ci-dessous jusqu'au 10 février 1962.

Ne versez pour l'instant aucune finance d'inscription.

Seuls les cours qui réuniront un minimum de 15 inscriptions seront organisés et annoncés en temps voulu, avec les détails d'organisation, aux collègues préalablement inscrits.

Les cours B (No 1 à 8) étant organisés avec l'appui du Département de l'instruction publique, les frais de déplacement et les indemnités habituelles seront versées aux participants.

Les cours C (No 9 et 10) sont à la charge de la société seule : aucune indemnité ne peut être prévue.

Nous rappelons d'autre part que, selon l'ordre du Département, il n'est pas possible de s'inscrire *à plus de deux cours nécessitant un congé.*

Vous trouverez également ci-inclus un bulletin de versement qui vous permettra de régler votre cotisation 1962, soit 2 francs, jusqu'au 15 février 1962. Passé ce délai, elle sera sans autre prise en remboursement. Les collègues qui ne seraient pas en ordre avec leurs cotisations ou qui auraient refusé le remboursement, s'exposent à payer la finance de non-membres au moment où ils s'inscriraient à un cours.

Nous vous sommes reconnaissants de bien vouloir respecter exactement les délais, ce qui nous facilite la tâche, et nous vous présentons, chers collègues, nos salutations les meilleures.

Le comité.

JURA BERNOIS

Séance du comité de la SPJ

Le comité central de la SPJ s'est réuni le 19 janvier, aux Reussilles, sous la présidence de Marc Haegeli. Après avoir adopté le procès-verbal de la dernière séance, il a pris connaissance de la correspondance reçue depuis novembre dernier, puis s'est occupé de la réponse à donner aux questionnaires : « Le perfectionnement des maîtres en exercice » et « L'enseignement des langues étrangères à l'école primaire et la compréhension internationale », reçus de la SPR et destinés à la 31e Assemblée internationale des délégués de la FIAI (Stockholm, 1962).

Après une brève discussion préliminaire au sujet des nouveaux statuts de la SPR, le comité décida de reprendre l'étude de ce projet lors d'une prochaine réunion qui aura lieu dès que le président aura reçu la documentation qu'il attend du CC de la SPR.

On entendit encore un rapport du caissier sur la situation financière de la SPJ au cours de l'exercice écoulé, rapport qui permit de constater que la caisse se porte bien.

Lors de sa prochaine séance — prévue pour le début de février — le comité s'occupera de la convocation du comité général de la SPJ et de diverses questions en rapport avec le prochain Congrès romand, qui aura lieu, cette année, à Bienne. *H. D.*

Dix ans de constructions scolaires : 350 millions

N'est-ce pas extraordinaire ? Depuis 1951 — date de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire — le canton de Berne a dépensé 350 millions pour les constructions scolaires. La part des communes a été de 245 millions, celle de l'Etat de 105 millions.

Une exposition rétrospective « Nouvelles constructions scolaires dans le canton de Berne » s'est ouverte au Musée scolaire (Schulwarte) le 19 janvier. M. Virgile Moine, directeur de l'Instruction publique, y a pris la parole pour montrer les raisons de cet essor sans précédent et pour parler des tâches des autorités cantonales.

L'exposition sera ouverte jusqu'au 16 juin 1962, du mardi au samedi, de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures. L'entrée est gratuite.

Les collègues de passage à Berne ne manqueront pas de faire une visite à la Schulwarte ; ils en emporteront une impression réconfortante et — qui sait ? — des idées pour l'aménagement de leurs locaux scolaires, leurs salles de gymnastique et leurs places de sport.

H. D.

Section de Moutier - Synode d'hiver

Il eut lieu le 25 janvier, à l'Aula de l'Ecole secondaire de Tavannes, sous la présidence de M. Robert Straehl, et en présence de M. l'Inspecteur Joset, ainsi que de MM. les pasteurs et de M. le curé de Tavannes.

Les procès-verbaux nous rappellent les deux derniers synodes : celui d'hiver à Prêles et celui d'été en Alsace. Retraçant brièvement la vie de la section durant l'année écoulée, M. Straehl relève, entre autres, les activités suivantes : projection du film « Quand nous étions petits enfants » ; visites d'usines effectuées en 1961 : Longines, St-Imier ; Vigier, Reuchenette ; Schäublin, Bévilard.

Arrivant au terme de ses fonctions, notre comité remettra ses charges au 30 juin prochain. C'est ainsi que les collègues suivants sont désignés pour prendre la relève : MM. G. Jung, Court ; P. Schöni, Court ; P. Siegenthaler, Malleray ; A. Juillerat, Sorvilier ; Mlle M. Friedli, Sorvilier. Tandis que Mlle D. Jung sera déléguée à la SIB. Avec nos remerciements au comité sortant, nous adressons nos félicitations aux nouveaux élus !

Prenant ensuite la parole, M. l'inspecteur Joset formule quelques remarques au sujet de notre vie dans le Jura, concluant ainsi : « Poursuivons notre enseignement avec sérieux et volonté. L'école a besoin de gens qui aiment la profession, qui aiment les enfants. »

Une brève, mais délicieuse audition d'œuvres de Debussy et Martinu nous est offerte par M. Fernand Racine, violoniste, accompagné au piano par Mme Suzanne Wetzel. Ainsi, l'assemblée de ce jour se termine sur une note musicale, due aux talents — fort appréciés de chacun — de deux artistes de chez nous, que nous remercions vivement.

G. C.

De bons serviteurs de l'école

Dans deux communes d'Ajoie, on vient de fêter — simplement, mais avec émotion et dignité — des collègues qui ont bien mérité de l'école jurassienne. L'« Educateur » tient à s'associer aux félicitations et aux vœux qui leur furent adressés par les autorités et aux compliments que leur offrirent les enfants.

Il s'agit de Mme Hugentobler et de M. Jolissaint, qui viennent d'être admis à la retraite après avoir enseigné, l'une pendant cinquante ans, l'autre pendant quarante-cinq ans et demi dans le même village : Réclère. Il s'agit aussi de M. Rémy Adatte, instituteur à Pleujouse, dont on a célébré les quarante ans d'enseignement.

H. D.

Divers

Service de placement SPR

Jeune Allemande, 17 ans, cherche place dans une famille, du 27 juin au 7 août. Aiderait au ménage le matin et jusqu'à 15 heures. Leçons désirées. Au pair (argent de poche).

Offres à A. Pulfer, Corseaux (Vaud).

TRIBUNE LIBRE TRIBUNE LIBRE

Monsieur le Rédacteur,

Le numéro 2 de l'« Educateur », paru le 19 janvier 1962, publie un article de M. Louis Pollen, instituteur, sur les vaccinations en général et sur la vaccination antipoliomyélitique en particulier.

Cet article recourt au procédé très blâmable des citations sans leur contexte, ce qui peut faire dire à leurs auteurs le contraire de leur pensée. D'autre part, l'orateur retient parmi les très nombreux articles consacrés à la vaccination contre la poliomyélite uniquement ceux qui étayent sa conviction d'adversaire de la vaccination, laissant tomber froidement tous les les autres. Il avait certainement à sa disposition le compte rendu détaillé de la Conférence européenne contre la poliomyélite, réunie à Oxford du 17 au 20 septembre 1961, et dû à la plume du président de l'Association suisse, le professeur Gsell, de Bâle (« Médecine et Hygiène », n° 525, pages 909...). Or, ce compte rendu très détaillé est très favorable dans ses conclusions au vaccin Sabin. M. P. ne retient de ce document que les deux ou trois notes discordantes, laissant de côté tout l'apport extrêmement positif de cet important document. On ne saurait être moins équitable.

Plusieurs maîtres nous ont fait part de leur étonnement et parfois de leurs perplexités ; c'est la raison de cette mise au point qui doit rester dans des limites raisonnables, alors que les problèmes soulevés nécessiteraient de beaucoup plus longs développements.

Nous retenons quelques-uns des sous-titres de l'article en question :

La vaccination, un cas de conscience

Si je puis volontiers accorder à son auteur que c'est par motif de conscience qu'il s'est vu citer devant le tribunal neuchâtelois, pour avoir refusé les vaccinations prescrites par la loi, je demande qu'il reconnaisse ce même motif honorable aux médecins qui ont décidé d'offrir le vaccin Sabin à la population vaudoise. C'est après plusieurs séances très longues et après que chacun de ses membres eut exprimé un avis fondé sur une abondante documentation que la commission, présidée par le médecin cantonal, s'est décidée à l'unanimité en faveur du vaccin Sabin. Le professeur Jaccottet, directeur de la Clinique infantile, s'était lui-même rallié à cette solution après des mois d'attente de la documentation suffisante ; cette documentation n'a pas manqué.

Or ces médecins ont tous connu, et plusieurs les ont suivis de près, des cas de poliomyélite gravissime qui ne vivent encore que grâce à l'assistance respiratoire du poumon d'acier ou de l'appareil d'Engström. Visitez ces malades à l'Hôpital cantonal, service de médecine II, Monsieur Pollen, et vous comprendrez le cas de conscience du médecin qui cherche à éviter de tels malheurs.

L'autre jour, j'étais attablé à une terrasse de café du boulevard Saint-Michel, à Paris ; un vendeur de journal, que je prends d'abord pour un adepte de la Ligue française contre les vaccinations, m'offre son numéro que je refuse. Mais je me ravise grâce à mon voisin qui déplie ce fascicule : il s'agit de l'organe de

l'Association des « polios » de France. J'y lis en première page : « Il faut intensifier la vaccination contre la poliomyélite. » L'auteur, un ancien « polio », n'a pas d'autre intérêt personnel que de recommander aux autres ce qu'il n'a pas eu lui-même.

« Avec quelques grammes de chlorure de magnésium, on guérit la poliomyélite. » (Dr Neveu, article Pollen, page 29.)

On voudrait sourire ; que n'a-t-on pas proposé pour guérir la poliomyélite : sérum de convalescents, antibiotiques, gammaglobulines ? Effet nul. En 1938, un médecin vaudois lançait le chlorate de potasse et une maison française offrait de financer des essais sur le singe. Résultat décevant. Le chlorure de magnésium a rejoint depuis longtemps le chlorate de potasse. De nombreux cas de poliomyélite évoluent sans dégâts; mais, si le virus doit se propager de la moelle au bulbe rachidien, aucune méthode n'enrayera sa progression.

Suis-je seul de cet avis ? Hélas non. Qu'il y ait sur environ 50 000 médecins français quelques-uns en mal de clientèle et qui veulent sortir de leur médiocrité et se faire un nom en marquant leur opposition à une méthode acceptée par la presque totalité des médecins, cela n'est que trop vrai. Dans quelle profession voit-on l'unanimité se produire ailleurs que sur des questions de salaires ?

Le corps enseignant vaudois et la campagne de vaccination par voie buccale.

A quelques rares exceptions près, les maîtres et maîtresses ont facilité au maximum la tâche des médecins et des infirmières. Je tiens à les remercier. Presque tous et toutes ont même demandé le vaccin. Certains adversaires des vaccinations ont collaboré loyalement et n'ont pas influencé leurs élèves.

L'expérience du vaccin Salk sera-t-elle renouvelée ?

En d'autres termes, le vaccin Sabin va-t-il rejoindre le vaccin Salk dans l'oubli ? Soit dans le « Peuple » (10 janvier 1962), soit dans l'« Educateur », M. P. cite : « ...le vaccin Salk (qui) a reçu un enterrement de première classe » (lors d'une assemblée tenue dans un Etat américain). C'est oublier les faits et régler un compte très sommaire à l'un des vaiqueurs de la poliomyélite. Avant le vaccin Salk, nous avions en Suisse 1 628 cas annoncés (1954), 919 (1955), 973 (1956) et ces chiffres tombent dès l'application du vaccin Salk par virus inactivés (novembre 1956) à 333 (1957), 126 (1958), 272 (1959), 139 (1960), 152 (1961). Le vaccin Salk a permis cette victoire dès son application. Combien d'existences de jeunes ont été mises à l'abri. Mais la protection conférée par ce vaccin inactivé ou tué est de courte durée ; il faut assurer des rappels presque chaque année. Or la population se lasse de se faire piquer. C'est ce qui explique la reprise modeste de la poliomyélite en 1959. Mais le vaccin Salk conserve sa valeur et est recommandé actuellement encore chez les bébés de moins d'un an.

Que sait-on de la vaccination Sabin ?

C'est ici que M. P. « oublie » de renseigner ses lecteurs sur le document le plus important dont nous parlons plus haut. La Conférence européenne d'Oxford de septembre 1961 conclut à l'efficacité et à l'innocuité du vaccin Sabin sur la base d'enquêtes portant sur quelque 150 millions de vaccinés. Ce document (voir « Médecine et Hygiène », 1961, n° 525, p. 909...) fait état de vaccinations très étendues dans certains Etats et pays tels que l'Ohio (USA), la Tchécoslovaquie, l'Allemagne de l'Est et d'autres. A Cincinnati (Ohio), ville de cinq cent mille habitants, 75 % des enfants prennent le vaccin Sabin ; résultat : il n'y a aucun cas de poliomyélite en 1960 et 1961. La Tchécoslovaquie organise, en 1960-61, une campagne avec participation record ; or ce pays, avec ses 13 600 000 habitants, n'a pas eu un seul cas de poliomyélite entre le 30 juin 1960 et le 30 juin 1961. L'Allemagne de l'Est connaît une expérience semblable : trois seuls cas de poliomyélite sont annoncés chez des parents venant de l'Allemagne de l'Ouest, où une épidémie s'était produite en 1961 avec 3 200 cas ; une campagne de vaccinations est préparée dans ce pays pour cette année.

Ces renseignements nous furent donnés par le professeur Sabin, lors de sa conférence prononcée à Lausanne le 26 janvier 1962, à l'Ecole de médecine. Un autre fait nous fut signalé par le même savant : l'arrêt de certaines épidémies en plein développement, par vaccinations massives. Ainsi, aux Indes, en Israël, en Georgie, surtout au Japon : après trois semaines de vaccinations, l'épidémie est stoppée.

Des vaccins vivants, atténués

M. P. s'en prend une fois encore au professeur Lépine, chef du service de virologie de l'Institut Pasteur à Paris : citant une phrase de ce savant de réputation mondiale, il lui fait dire que « vacciner avec un vaccin vivant (tel que le vaccin Sabin) détermine un taux d'immunité active mais au prix d'un risque terrible qui est de déclencher parfois la maladie ». (« Educateur », p. 30, 2e colonne, § 2 et 3.)

Quand et dans quel contexte le professeur Lépine a-t-il écrit cette phrase ? C'est ce que ne dit pas M. P.

Or ceci peut être grave. Le professeur Lépine connaîtra-t-il l'article de l'« Educateur » ? Je l'ignore. Mais je pense que M. P. s'expose à une mise en place, car il est malhonnête de citer un auteur sans préciser la référence et la date.

Il le sait pourtant.

Le 3 juin 1959 la « Gazette de Lausanne » publiait un communiqué de la Ligue suisse contre les vaccinations (dont M. P. est président) ; cet article citait une contre-circulaire distribuée dans les écoles de Neuchâtel par les soins de cette Ligue et rappelant l'opinion du professeur Lépine sur les dangers que présente la vaccination contre la poliomyélite.

Essayez la nouvelle
SMITH-CORONA
Galaxie

Echange
Location
Occasions

Location déduite en cas d'achat

Place St-François
Tél. (021) 23 54 31

Guiraud
Machines à écrire
LAUSANNE

Une semaine plus tard, le 10 juin, le savant français protestait par le moyen d'une lettre parue dans le même journal et disait en particulier que la phrase citée et séparée de son contexte avait été écrite en 1948 : « Appliquer cette phrase à la situation présente constitue une pure et simple tromperie ». M. Lépine ajoutait : « La nature des arguments employés par les ligues contre les vaccinations ne peut que faire douter de la bonne foi de ceux qui les emploient. Affirmer aux familles qu'elles pourraient le moment venu guérir la poliomyélite avec une méthode simple (administration d'un sel de magnesium) alors que l'inefficacité totale de cette méthode est amplement démontrée, constitue une pure et simple escroquerie morale. »

M. P. a-t-il oublié la réponse du professeur Lépine ?

Prudence !

L'auteur P. pense-t-il que les médecins ont oublié la prudence qui est une des conditions de leur art ? Chaque jour le médecin se rappelle la formule : « primum non nocere ».

Mais entre deux risques, l'un réel, la maladie, dans le cas particulier la poliomyélite, aussi grave, parfois plus grave qu'il y a 20 ans, l'autre, la vaccination, risque mineur grâce à Salk et à Sabin et à tous ceux qui œuvrent depuis longtemps afin de découvrir les secrets des virus, le médecin choisit lui-même, pour les siens et pour ceux qui lui demandent conseil, le moindre. Le choix n'est pas indifférent.

Bien analysées, les complications des vaccins antipoliomyélitiques sont très rares .Ce n'est pas le lieu de les examiner ici. De telles complications sont parfois attribuées au vaccin, même par le médecin ; mais leur analyse attentive permet souvent de les attribuer à une autre cause. Le vaccin Salk a causé en Suisse, à notre connaissance, un seul décès sur 1 500 000 vaccinés. Quelle maladie a un taux de mortalité aussi bas ?

Dire que les vaccins sont responsables de l'accroissement de maladies telles que le cancer, le diabète, les affections cardiaques, est parfaitement gratuit, même si celui qui écrit cela est le Dr Brenchetrit, un illustre inconnu. D'autres causes de ces maladies pourraient être invoquées.

La vie en société de plus en plus compacte explique les dangers plus grands des microbes et des virus. Ce sont les hommes qui sont les véhicules de ces infiniment petits. Notre défense, puisque nous devons vivre en société, est par cette immunité contrôlée et acquise vis-à-vis de tous ces « poisons » que nous ne pouvons pas éviter.

Un dernier mot. Dans le canton de Vaud deux vaccinations sont obligatoires : contre la diphtérie et contre la variole. La première seule est exigée pour l'entrée à l'école ; elle est sans danger. La seconde est l'objet d'une mesure qui en atténue la portée : un enfant de plus de 18 mois n'est plus obligatoirement soumis à la vaccination. Les événements de ces derniers jours nous enseignent combien il est utile d'être vaccinés.

Mais pour toutes les autres, BCG, poliomyélite, tétanos, typhoïde, etc., liberté est laissée aux parents qui peuvent librement accepter ou refuser leur bénéfice. Aucune pression n'est exercée. Notre liberté est-elle à ce point limitée ?

Enfin j'espérais approuver au moins la dernière phrase de l'article P. : « Observons les lois de la santé et enseignons-les ! » et voici que la suite « Les maladies, de même que la poliomyélite, disparaitront également » est encore une hérésie. Si ces maladies disparaissent un jour ce sera malgré M. P. et grâce à des hommes de la valeur de Salk et Sabin.

Dr Paul Rochat,
méd. des écoles, Lausanne

« De l'argent, toujours de l'argent... »

Les besoins des jeunes sont exploités intensément par la presse et la publicité. Un marché particulier s'est développé afin de satisfaire cette nouvelle clientèle. L'exploitation commerciale de ses désirs s'est édifiée économiquement de façon très méthodique : l'enfant d'abord, l'adolescent ensuite. Regretter cet état de fait est vain. Il faut en tenir compte, d'une part en tant que citoyen, d'autre part en tant que parents. L'argent est dans notre société une valeur : il sert de critère. La hiérarchie sociale est le plus souvent économique, elle est appréciée communément par les signes extérieurs de richesse.

On peut regretter « qu'à toute peine mérite salaire », que la gratuité de l'effort soit une notion dépassée. Le jeune d'aujourd'hui a besoin d'argent parce que ses besoins sont commercialisés. Un des apprentissages esssentiels de la participation sociale s'édifie autour de l'attitude individuelle vis-à-vis de l'argent ; de la manière dont on l'obtient dépend généralement la manière de le gérer. La manière « d'avoir » dépend de la manière « d'être ». L'éducation familiale est dans ce domaine essentielle. L'école n'apprend pas à se con-

accidents
responsabilité civile
maladie
famille
véhicules à moteur
vol
caution

assurances vie

Mutuelle Vaudoise Accidents

Vaudoise Vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

duire vis-à-vis de l'argent. Les parents ont donc à donner de très bonne heure à cc moyen d'échange social un contenu, un sens autre qu'économique.

En effet, de plus en plus tôt, l'adolescent désire disposer librement d'argent de poche. L'attitude des jeunes ouvriers est significative à cet égard : ils veulent jouir de leur salaire. Le statut de consommateur est perçu avec plus d'acuité dès que le jeune se considère comme producteur. Tributaire du logement, de l'entretien, de l'alimentaton, il veut se réserver le droit d'initiative pour ses vêtements, son transport, ses distractions. Aussi la pratique du règlement de la « pension familiale » s'étend-elle au milieu ouvrier.

Signe parfois de la démission des parents, cette tendance gagne du terrain. Le fait de gagner de l'argent, « son argent », crée un besoin d'indépendance économique que les parents doivent prévoir afin d'en prévenir les dérèglements. Le rôle maternel en la matière est primordial.

L'argent de poche au maniement si délicat, doit être perçu par l'enfant comme gagné par les parents. C'est la raison pour laquelle on n'admettra jamais qu'il puisse être pris. La privation d'argent de poche ne doit pas être la sanction classique — car facile. Il faut reconnaître aux jeunes le droit à pouvoir satisfaire leurs besoins. Bon nombre de conflits et d'inadaptations sociales ont leur source dans le divorce existant entre les besoins commercialisés et les besoins insatisfaits. *(H. S. M. Informations Sociales. Août 1961)*

FEA

XIe Congrès international pour l'éducation artistique BERLIN, 21-26 avril 1962

Berlin, ville des congrès, accueillera à Pâques 1962, le XIe Congrès de la Fédération internationale pour l'éducation artistique. Pour tous les éducateurs, et particulièrement ceux dont le programme comporte des branches artistiques, c'est une occasion unique de confronter leurs problèmes actuels, les solutions qu'ils y apportent, avec leurs collègues de tous pays.

Les organisateurs ont réuni des conférenciers — artistes, hommes de science, éducateurs — qui sous le titre général *« Buts et moyens de l'éducation artistique »*, traiteront entre autres des sujets suivants :

— *Situation de l'éducation artistique dans la culture et la société.*
— *Création plastique et nature.*
— *L'éducation artistique et l'art contemporain.*
— *Travaux manuels, modelage, habitation.*

Les conférences, ainsi que les discussions qui suivront, se feront en allemand, anglais, *français.*

Une importante *exposition* de travaux d'élèves illustrera les tendances des divers pays représentés, et déjà de nombreux envois sont annoncés. Parmi les plus importants, il faut citer ceux d'Allemagne, du Japon, de Suisse. Il est coutume que devant ces travaux s'engagent d'enrichissantes conversations et se nouent de fructueux contacts.

PROGRAMMES. Pour obtenir le programme détaillé, s'annoncer par carte postale auprès du *Secrétariat du XIe congrès FEA — Sylterstrasse 4 — BERLIN-GRUNEWALD 1.*

VOYAGE. La Société suisse des maîtres de dessin prépare l'organisation d'un voyage collectif et désire connaître *dès maintenant* les participants probables (membres ou non) :

a) aux seuls 4 jours du congrès ;
b) à un séjour préalable de 4 jours (total 8) avec visite de la ville et de ses musées ;
c) à toute autre combinaison ;

Ils sont priés de s'annoncer, sans engagement, par carte postale, au président de la SSMD : *M. Paul WYSS, Kistlerweg 36, BERNE,* et seront tenus au courant dès que possible.

Du 15 au 28 février, 10 à 21 h. - Sans interruption

FOIRE AUX LIVRES LAUSANNE

Rue Neuve (Riponne)

35 000 volumes vendus jusqu'au quart de leur valeur

LITTÉRATURE SCIENCE TECHNIQUE

Beau choix de livres pédagogiques

Famille d'instituteur de langue allemande, séjournant pendant les vacances d'été dans les Grisons, cherche pour sa jeune fille âgée de 15 ans

place de vacances

pour environ cinq semaines entre le 22 juillet et fin août, soit contre travaux légers en famille (par exemple s'occuper d'enfants) ou bien en échange avec une jeune fille.

LE MOT POUR RIRE

Voici la première légende primée :

1 + 1 = 3, mathématiquement, c'est faux ! Mais c'est très juste en science biogénétique. C'est la formule de l'« Amour », soit le mariage *de M. Adam avec Mlle Eve qui, après un certain temps de vie conjugale, voient arriver un Bébé, le No 3. Donc 1 + 1 = 3.*

Par la suite, on pourrait ajouter que 1 + 1 = 4 (en cas de jumeaux) ou un plus grand nombre, puisqu'on connaît les Dione (5 sœurs), et des familles qui vont jusqu'à 15 à 20 enfants.

On peut encore dire que l'Amour, c'est le « partage continu » de la célèbre pomme du jardin d'Eden !... selon l'habile récit de Moïse, dans la Genèse, chapitre de la Création et... origine du péché.

*Quant à l'*escargot *(hélix promatia), à locomotion ventrale lente, mais à l'esprit naturiste, il a l'air de sourire « avec malice » avec ses tentacules, en pensant probablement à l'aventure paradisiaque ?...*

H. Peitrequin, inst. retr., Prilly.

la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

UN VERBE PASSE-PARTOUT

La logique formelle définit le concept par ses deux attributs opposés, l'extension et la compréhension. Quel qu'il soit, idée ou vocable, il n'échappe pas à cette double condition. On dira donc d'une idée générale ou d'un mot à sens très large qu'ils sont extensifs ; par contre les idées particulières et les mots précis sont compréhensifs. Le substantif « métier » est très extensif et peu compréhensif, le substantif « équarrisseur » est peu extensif et très compréhensif.

A la notion que nous venons de rappeler se rattache celle de la fréquence, en général liée à l'extension. La fréquence d'emploi du verbe *mettre*, type du verbe passe-partout, est considérable. D'après Pirenne, à l'âge de sept ans, elle n'est dépassée que par celle des verbes faire (autre verbe passe-partout), aller (qui a la valeur d'un auxiliaire), aimer (imposé par l'entourage de l'enfant), jouer et voir (spécifiquement enfantins).

Si vous ouvrez le Petit Larousse vous constatez que « mettre » s'emploie très extensivement et signifie aussi placer, poser, introduire, ranger, ajuster, mêler... etc.

Mais ce n'est pas tout : si vous suivez l'activité d'une classe, vous remarquerez que mettre est constamment employé à la place de verbes significatifs ; qu'il remplace tour à tour signer, ajouter, écrire, placer ou remplacer, loger, accorder, noter, suspendre, dresser, comme en témoignent les exemples suivants, donnés dans le même ordre et recueillis dans les classes tenues par des stagiaires :

« Vous mettez votre nom — Tu n'as pas besoin de la mettre, cette virgule — Mettez ces deux exercices à l'imparfait — Avez-vous mis le zéro dans la bonne colonne ? — Vous allez mettre l'infinitif ou le participe à la place des petits points — Dans cet amphithéâtre on pouvait mettre quatre-vingt mille spectateurs — Vous mettrez juste (?) les adjectifs — Chacun met cette règle sur son carnet — Henri, va mettre la carte d'Afrique! — Mets l'échelle si tu n'arrives pas à prendre ce livre ».

Je ne dis pas que, dans tous les cas cités, l'emploi de mettre, verbe expansif par excellence, soit erroné. Je pense simplement que notre langue est riche et qu'il faut exploiter ses richesses en choisissant, parmi les synonymes de mettre, le plus adéquat, le plus significatif. L'écolier signe son carnet, ajoute une virgule, écrit un exercice, place un chiffre, remplace les points par les mots qui conviennent, accorde les adjectifs, note dans son carnet, suspend la carte et dresse l'échelle. Il y est invité par un maître qui a employé, dans ses ordres, ces verbes-là ! Et non pas le langage lourd et répétitif que j'ai entendu l'autre jour et que je recopie, textuellement :

« On va s'mettre au travail, on verra tout c'qu'on pourra mettre, vous mettrez quatre phrases... »

A. Ischer.

R. Meylan et *E. L. Paillard :* GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE : Un volume de 288 pages, au format 13,5 × 20,5 cm., broché sous couverture illustrée en couleurs et vernie. Fr. 11.—.

Les données de la géographie économique sont aujourd'hui périodiquement dépassées par les bouleversements — c'est bien là le terme — de la réalité politique, scientifique, économique et sociale. C'est pourquoi on saura gré à MM. R. Meylan et E. L. Paillard, auteurs d'un manuel de « Géographie économique » justement apprécié, des transformations qu'ils viennent de faire subir à leur ouvrage. Une nouvelle édition sort de presse ; entièrement refondue et largement augmentée, elle offre au lecteur et à l'étudiant une information sérieuse, complète, parfaitement adaptée à l'état de fait d'aujourd'hui.

Il n'aurait pas suffi d'enregistrer les variations de la statistique : il fallait aussi tenir compte d'éléments autrefois négligeables mais qui vont désormais conditionner notre avenir immédiat : nouvelles énergies, nouveaux moyens de locomotion (en certaines régions du globe, sans transition aucune, la piste du quadrimoteur et celle de la caravane sont parallèles...), nouvelles ressources minérales dont personne n'eût pensé à mentionner la présence il y a quinze ans à peine.

Les jeunes nations qui viennent d'accéder à l'indépendance ont naturellement leur place dans cet ouvrage et, à ce titre, ces pages sont appelées à rendre plus d'un service non seulement à l'étudiant, mais à tout esprit en quête d'information, qui ne sait toujours plus très bien s'y retrouver dans les découpages souvent incertains du puzzle international.

LE DESSIN

Edition romande de ZEICHNEN UND GESTALTEN
organe de la SOCIÉTÉ SUISSE DES MAITRES DE DESSIN

Rédacteur : C.-E. Hausammann
Place Perdtemps 5 NYON

Troisième année 1

L'apprenti sorcier

(d'après Gœthe)

Gouache, 29,5 × 23 cm.

Ecole normale d'institutrices « Bernarda », Menzingen (Zoug), classe de 2e

Travaux précédents :

exercices de la technique des couleurs et de rythmes colorés.

But :

la valeur symbolique de la ligne, la résonance des couleurs doivent amplifier la force expressive du dessin.

Exécution :

1. Audition du disque « L'apprenti sorcier » de Dukas. Quelques élèves qui connaissent le morceau en racontent l'argument.

2. A la craie, sur de grandes feuilles, nous essayons de traduire ce que nous venons d'entendre. Mais l'inspiration n'est pas donnée à chacune ! Je tente de dépanner mes élèves en esquissant au tableau le rythme de l'eau, le va-et-vient du balai, gestes que les élèves reprennent en dessinant souplement dans le vide.

3. Nous récitons le poème de Gœthe, vivant la montée de l'eau, éprouvant l'étreinte de plus en plus poignante de la peur jusqu'au hurlement de l'imprudent qui va se noyer.

4. De nouveaux dessins sont déjà plus évocateurs. Il faut les simplifier, les réduire à l'essentiel. *Moins il y aura de choses, plus clairement exposée sera la situation :* l'angoisse devant l'élément déchaîné. Comme exemple de simplicité expressive, je montre « le cri » de Münch.

5. Au moment de peindre se poseront de nouvelles questions : quelles couleurs choisir pour transcrire l'atmosphère de cette musique, quelle couleur peut exprimer la peur ?

Sr. Maria Gabrielis Z'Rotz.

La SSMD offre aux maîtresses et maîtres de tout degré, écoles professionnelles comprises, l'occasion de perfectionner leur enseignement du dessin. La cotisation est de 15 francs pour 1962 et donne droit à un rabais de 10 % sur les abonnements au Cercle d'Art, Lucerne, *et les cadres normalisés* Strub SWB, Zurich 3.

L'eau vive

3e commerciale-pratique (12-13 ans), collège secondaire, Nyon

Désirant faire expérimenter à mes élèves certaines analogies entre musique et peinture, je leur ai proposé d'illustrer une pochette à disque. Pour ce, nous écoutons d'abord celui-ci (*L'eau vive*) à plusieurs reprises, cherchant à mettre en évidence comment le rythme et la hauteur de la mélodie suggèrent une eau bondissante et légère — tel égrènement de notes par l'accompagnement, par exemple — qui parfois ralentit, s'arrête même avant de repartir en courant. Puis, parmi nombre de photos de torrents, de ruisseaux alpestres, de cascades, de mares tranquilles, de lacs, de fleuves, nous trions celles qui semblent le mieux traduire cette légèreté, ce sautillement, cette gaîté un peu mélancolique que bien peu d'élèves sauront ensuite exprimer : on me présentera plus de gros torrents que d'*eau vive*, des fleuves puissants, une mer même !

Pourquoi ? — Erreur d'âge ? — Ces élèves avaient pourtant jusqu'alors montré assez de fraîcheur pour que je puisse compter sur un travail pas trop guindé, assez d'ouverture pour que je les croie sensibles aux rapports musique-peinture.

— Manque d'une comparaison auditive entre des airs évoquant la mer, le fleuve, le lac, le ruisseau ?

— Gêne provoquée par les paroles qui ont pris le pas sur la mélodie ?

— Je ne sais. Mais l'expérience me semble valoir d'être recommencée en essayant d'en améliorer les conditions. Avant de décrire la marche de la leçon, je tiens pourtant à relever que, *abstraction faite de ce désaccord entre musique et peinture, les résultats obtenus de mes élèves n'étaient pas du tout sans intérêt.*

Fournitures

Carton gris (coupé dans des boîtes à habits), environ 25 × 30-45 cm. - calque - gouaches - vernis à l'alcool - règle graduée, compas, ciseaux.

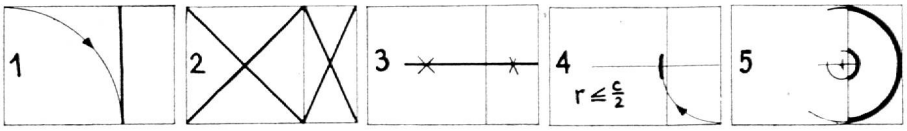

Préparation du carton

Reporter la largeur sur la longueur (1) pour déterminer un carré (= pochette) et un rectangle (= le reste, réservé au disque) dont on trace les quatre diagonales (2). Leurs intersections sont reliées par un axe horizontal (3) sur lequel on reporte à partir du grand côté extérieur du rectangle le rayon du disque = c/2 (4), ce qui nous donne le centre de celui-ci (soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de la pochette). Tracer le bord du disque et, s'ils sont visibles, le trou et l'étiquette. Découper la silhouette du disque, la peindre en noir avec ses reflets, en réservant l'étiquette. *Durée : 1-1,5 × 90 min.*

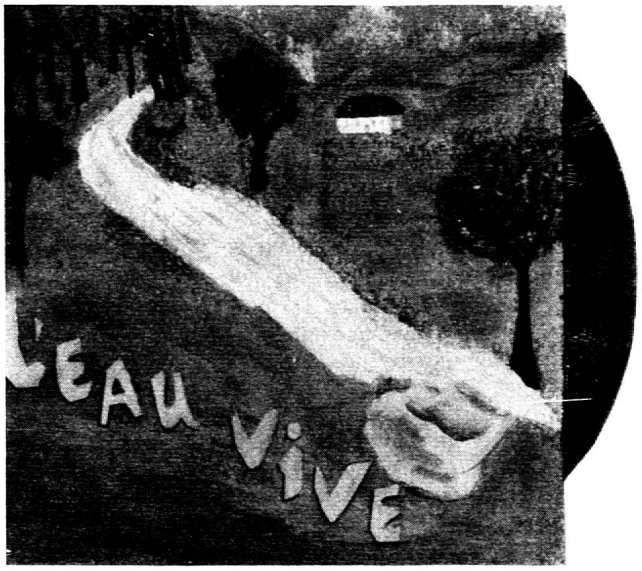

Illustration.

C'est à ce moment que se place l'audition et l'analyse du disque. Puis les élèves esquissent au pinceau ou au crayon leur composition : je n'avais pas exclu un motif abstrait, mais personne n'a usé de cette possibilité malgré de très bonnes *Saisons* ainsi traitées peu auparavant. Le travail se poursuit avec alternances d'écoute — à chaque reprise de leçon, entre autres — jusqu'à l'obtention d'une peinture de qualité satisfaisante. *Durée : 2-4 × 90 min.*

Titre

Cette étape présente certaines difficultés avec des enfants de cet âge, le dessin de la lettre demandant déjà une certaine science : on pourrait donc la laisser de côté, au moins avec les élèves les plus lents. Une autre raison en faveur de cet abandon est que les peintures sont en général équilibrées. Mais on trouve parfois un vide dans la composition, vide qui détermine hauteur et longueur du titre, son éventuel découpage en plusieurs lignes. Le calque posé sur la peinture, on y relève par des rectangles la place accordée au texte, puis on travaille la lettre d'après des échantillons choisis dans des imprimés ; créer les caractères manquant par analogie avec ceux qui existent. Enfin décalquer et peindre. La *graisse* des *pleins* pourra se renforcer si le contraste des couleurs ou des valeurs n'est pas suffisant. Eventuellement,

compléter l'équilibre en indiquant le nom de l'auteur, de l'interprète ou une marque de fabrique.
Terminer par l'étiquette : sa couleur devra s'accorder à celles de la pochette et du titre et la plupart des élèves se contenteront d'y suggérer la présence d'un texte. *Durée : 2-4 × 90 min.*
Il est loisible de glacer le tout avec deux couches de vernis à alcool (bien laver le pinceau à l'alcool à brûler !), mais certains travaux gagneront à rester mats. *C.-E. Hausammann.*

Impression et décoration

L'un des moyens utilisés en décoration est la répétition *— en lignes pour les frises, en hauteur et en travers pour les surfaces : ce moyen ne doit pas rester ignoré de nos élèves, mais nous hésitons trop souvent à le mettre en pratique parce que, exécuté aux crayons de couleurs ou à la gouache, il exige beaucoup de minutie et de temps. Cela présente, certes, un intérêt pour l'entraînement de la précision manuelle, mais ne laisse guère de temps pour expérimenter des variantes de composition ou d'accords de teintes. Par contre, l'usage d'estampes donne à l'enfant l'occasion d'exercer son esprit d'invention, son sens du rythme et son goût ; cette technique est rapide et permet de recommencer plusieurs fois avec le même timbre. Et, en remplaçant le papier par de l'étoffe, on pourra obtenir écharpes, napperons, rideaux ou même jupes inédites.* *Ceh.*

1. Timbres en pommes de terre

A) Extraire un timbre aussi gros que possible d'une demi-pomme de terre : il peut être de forme rectangulaire, triangulaire, ovale ou irrégulière. Dans la base, *qui doit être bien plane,* graver le motif avec un canif ou une plume à découper.

B) Les axes, les diagonales, arcs et cercles sont les éléments d'un décor plus ou moins complexe.

C) On peut aussi prévoir des motifs à utiliser en semis.

Les morceaux d'étoffe apportés par les élèves sont d'abord teintés avec des encres indélébiles (éventuellement diluées) ou du thé ; une étoffe bise est aussi très favorable. Puis amidonner et repasser le morceau. Nous usons, pour nos essais, de gouache. Le timbre est soigneusement enduit de la teinte préparée, puis pressé sur l'étoffe. En alternant couleurs vives et douces, l'on obtient un effet d'échiquier toujours agréable.

Remarque : *les timbres de pomme de terre ne sont que d'un usage assez bref.*

2. Clichés en linoléum

Pour les travaux de plus d'importance, nous utilisons ensuite la gravure dans le linoléum : cela nécessite des gouges spéciales. Il est important d'exiger des élèves un tra-

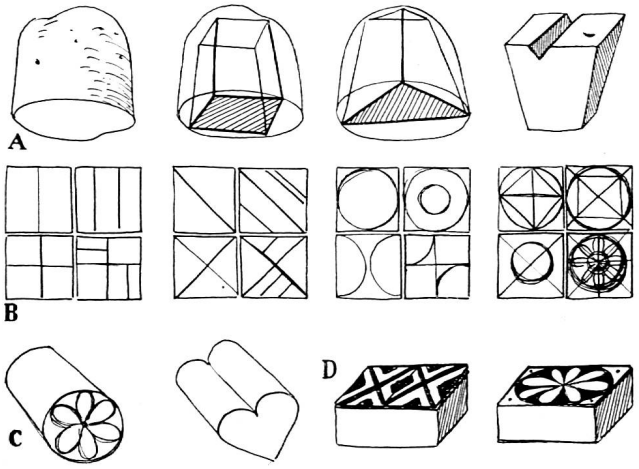

vail précis. Les clichés terminés sont collés ou cloués sur une planchette (croquis D).
Comme pour le repassage, une table solide est recouverte d'une couverture de laine, puis d'un drap pardessus lequel on étend l'étoffe à imprimer. Sur un guéridon voisin, une plaque de verre avec de l'encre (couleur pour étoffes *Hartmann*, par ex.). Le cliché est encré avec un rouleau de caoutchouc.
Ici encore l'élève soigneux travaillera avec la meilleure réussite.

Ruth Jean-Richard, Zurich.

Fig. 2. - Motif unique répété sans intervalle. On peut user d'une alternance de couleurs.

Fig. 3. - Exemple de semis : poissons. Ici aussi possibilité d'utiliser plusieurs teintes.

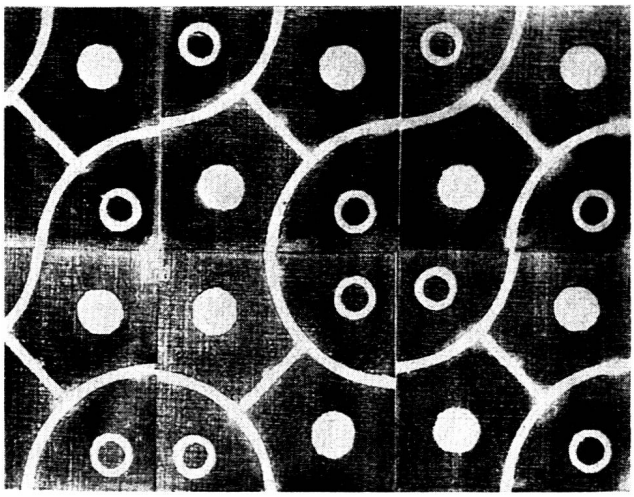

Fig. 4. - Combinaison de la gravure positive et négative du même motif. Alternance de teintes possible.

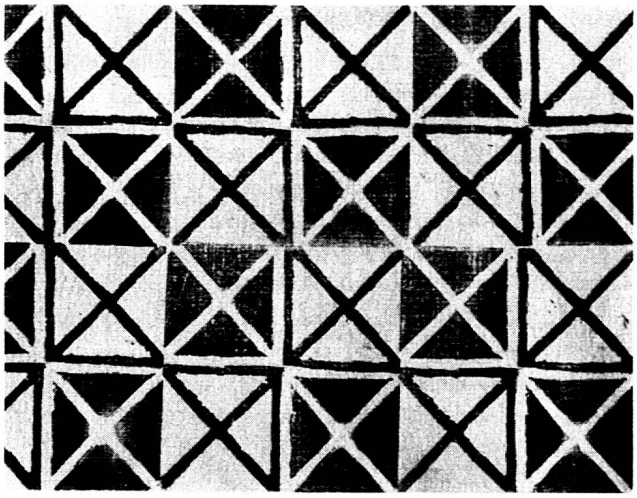

Fig. 5. - Le motif en forme de H est prévu de manière à permettre la combinaison de nouvelles formes courant de case en case.

Livres utiles: Initiation esthétique

« Il y a, je crois quelques centaines d'années qu'on enseigne aux jeunes les rudiments de l'art littéraire. Avec raison, sans doute, on estime qu'il est d'un grand profit pour l'adolescent de traduire, fût-ce sans joie, des passages d'Homère, de Virgile et, si j'ai bonne mémoire, de quelques autres. Mais faire gravir aux élèves l'Acropole d'Athènes, voici quelques lustres à peine qu'on y songe. Et même, nombreux encore sont les pédagogues qui n'en voient pas la nécessité. »

Ces lignes, par lesquelles débute le premier *Cahier d'initiation esthétique* de MM. Marchal et Détry *, illustrent assez justement une situation que nous connaissons aussi chez nous. Et le préfacier de poursuivre :

« Si le mot culture a gardé un sens, il le doit pour une part immense au patrimoine de formes et de couleurs dont nous n'avons pas encore achevé l'inventaire. Connaissance du monde peut-être, connaissance de l'homme en tout cas, la connaissance de l'art est désormais inséparable de l'interrogation inquiète qui définit la recherche contemporaine. (...) Or une illusion répandue persuade qu'il n'est pas d'apprentissage de l'œil. L'œil, il suffit de l'ouvrir et le spectacle est là dans son évidence. On apprend à lire, non à voir. »

Voilà le problème posé, ce problème qui s'est présenté à nous tous de manière plus ou moins précise, plus ou moins pressante. Ne reculant pas devant le choix qu'impose l'abondance de la matière, les auteurs sus-nommés ont tenté de le résoudre avec le souci *que la science ne nuise pas à l'art, ni réciproquement, se répétant sans cesse que les œuvres d'art sont davantage des valeurs spirituelles que des faits historiques.*

Ont-ils réussi ? — Sur ce dernier point, nous hésitons à l'affirmer, et combien nous regrettons de ne pouvoir le faire ! Mais notre déception n'est pas une condamnation de cet ouvrage qui nous apporte bien d'autres satisfactions.

Il débute par une quinzaine de pages consacrées à des *Notions générales d'esthétique.* Intéressantes par les réflexions auxquelles elles nous conduisent, ces pages aux vues intellectuelles laissent notre sensibilité sur sa faim. Certainement profitables au maître, elles semblent parfois tout juste à la portée d'un gymnasien ou d'un normalien.

Nous trouvons ensuite un excellent sommaire d'histoire de l'art : 130 pages englobant l'*antiquité* (cavernes, Egypte, Asie antérieure, Grèce Etrurie, Rome) et le *moyen âge.* Texte bien documenté, découpé en subdivisions intelligentes : nous avons en main un heureux renouvellement du *Graphique de l'histoire de l'art* de Gauthier. Facile à consulter, il nous propose des lectures développant le contenu de chaque chapitre, il met en évidence les termes difficiles ou nouveaux qui appellent une consultation du dictionnaire, il renvoie l'étudiant aux collections et musées les plus aptes à concrétiser les notions qu'il vient d'acquérir. Car toute initiation artistique bien comprise préfère la contemplation des œuvres à l'examen de photos, même bonnes : l'on ne reprochera donc pas aux auteurs de proposer et d'analyser de nombreux monuments belges de préférence à ceux d'autres zones d'expansion de l'art roman ou gothique. Mais la place manquait-elle vraiment pour signaler Orbe et Avenches, Valère ou Payerne, Chillon, Lausanne, Fribourg, Neuchâtel qui abritent des témoins à portée de notre main ? Il est vrai que la composition très aérée laisse suffisamment de place pour ajouter des notes.

L'illustration relativement abondante (on trouve 129 figures) plante d'utiles jalons, mais elle est parfois dépréciée par la transparence du papier.

Que ces dernières réserves (faciles à corriger dans une prochaine édition) ne retiennent personne d'acheter ce premier cahier et d'attendre impatiemment le second. *H.*

* Editions Plantyn, s.p.r.l., Anvers.

Berlin 1962

PROGRAMME DU XIe CONGRÈS DE LA FEA

Samedi 21 avril

Séance d'ouverture : *Buts et méthodes de l'éducation artistique,* MM. Gaitskell, Toronto, et Müller, Bâle - *L'éducation artistique en Europe,* Mme R. Cuvay, Salzbourg - *La situation de l'éducation artistique dans la civilisation et dans la société,* M. Silbermann, Sydney - Représentation théâtrale par l'Ecole Scharfenberg.

Dimanche 22 avril

Vernissage et visite de l'Exposition internationale de travaux d'élèves - Assemblée générale de la FEA.

Lundi 23 avril

Nature et création artistique dans l'enseignement : introduction, puis travail en groupes (de même les jours suivants).

Mardi 24 avril

L'analyse d'œuvres d'art dans l'enseignement - Formes de création dans la peinture non figurative - Problèmes pédagogiques posés par la peinture non figurative.

Mercredi 25 avril

Arts plastiques et travaux manuels - Visite de la galerie de peinture de Dahlem.

Jeudi 26 avril

Contacts personnels - Visite de la ville - Réception de clôture.

Un cours de physique expérimentale à Winterthour (ZH)

pour les maîtres secondaires et ceux du degré supérieur de l'école primaire.

Ce cours, organisé par la commission du matériel scientifique du Schweiz. Lehrerverein aura lieu **du 9 au 18 avril 1962** dans l'école de travail sur métal de Winterthour, avec le programme suivant :

Lundi 9 avril	mécanique
mardi 10 avril	électricité
mercredi 11 avril	électricité
jeudi 12 avril	optique
vendredi 13 avril	chaleur installation d'une salle de physique

Le cours sera divisé en deux groupes qui permettront des exercices pratiques personnels.

Inscriptions et renseignements auprès de M. Ernst Ruesch, maître secondaire à Rorschach, Muhletobelstrasse 22. Coût : 30 francs.

BIBLIOGRAPHIE

Vous avez un enfant

Elise et Célestin Freinet :

Edition de la Table Ronde, Paris

Un très beau livre : enrichissant, émouvant, tonique et, comme tout ce qu'écrit Freinet « heurtant » !

Un véritable vade-mecum d'une pédagogie familiale se proposant d'assurer à l'enfant les meilleures conditions de santé, de comportement, de vie morale et sociale.

Mais un livre qui met les parents en face de leurs responsabilités puisqu'ils ont appelé un enfant à la vie!

La première partie de l'ouvrage est consacrée à la santé : hygiène de la grossesse, alimentation rationnelle (avec d'excellentes notions de diététique) considération sur la maladie, etc. Quand on connaît E. et C. Freinet, naturistes convaincus (par leurs propres expériences) on ne s'étonnera pas de telle ou telle prise de position dont on peut admettre ou non le bien-fondé : par exemple : celle qui concerne la vaccination.

La seconde partie : « Conseil aux parents » est une mine de suggestions et de considérations qui appellent à la réflexion : les sujets les plus importants sont abordés de front avec une sérénité et une richesse de pensée qui force l'admiration du lecteur : autorité, éducation morale, religion, sexualité : en fait, un commentaire précieux et fort utile de l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine...

Ecoutons-les : « La vraie religion dans une famille ne saurait se borner à une série de prescription formelles... la religion est action... il faut conformer vos actes aux prescriptions de votre religion, il faut créer dans votre vie familiale cette unité et cette harmonie que nous avons toujours posées au premier rang de nos recommandations...

... Il faut absolument que les parents, religieux ou non, considèrent qu'ils ont la charge de jeunes âmes avec lesquelles il ne suffit pas de morigéner, mais de payer d'exemple. »

Pour qui connaît la position philosophique de Freinet on ne peut que s'incliner devant son tact et son respect des convictions d'autrui.

Vous avez un enfant, un très beau livre au sujet duquel je forme le vœu qu'il devienne un bréviaire pour de très nombreux parents et le souhait qu'ils s'en inspirent dans l'éducation de leurs enfants. Alors, comme dit Freinet : « nous assisterons au redressement nécessaire. »

Une préface du Dr André Berge, toute de sympathie et de cordialité renforce par le témoignage de son distingué auteur, le sentiment de gratitude que nous devons à Elise et à Célestin Freinet pour cette œuvre nouvelle ; elle augmente la reconnaissance que nous leur devons. Le Dr Berge a raison : Freinet, un grand nom de la pédagogie moderne !

Robert Dottrens

Pages d'auteurs contemporains

par Paul Aubert, Cahiers d'enseignement pratique, Delachaux et Niestlé édit. Neuchâtel.

Ces Cahiers ont déjà publié des pages d'auteurs aimés des écoliers : Daudet, Maupassant, Anatole France, Ramuz, que les maîtres savent apprécier pour la variété qu'ils leur permettent dans l'enseignement de la lecture fouillée et de la préparation à la composition.

Le Cahier qui vient de paraître contient des textes tirés des œuvres de plus de vingt écrivains contemporains de Françoise Sagan à Albert Camus en passant par Simone de Beauvoir, Henri Troyat et Frison-Roche, sans qu'aient été oubliés quelques-un des nôtres : Jules Braillords, H. de Ziégler, Gustave Roud et C.-F. Landry ; on y trouvera même le délicat poème de Gilles : « La Venoge ». Le théâtre y figure aussi avec deux scènes, l'une de Pagnol, acte I, scène 2 de Fanny, l'autre de Jules Romains, la première du deuxième acte de Knock. Une page extraite des mémoires du général de Gaulle alimentera certainement plusieurs entretiens puisqu'il y fait des réflexions sur : « Solitude, mon amie ».

On peut être certain que tous les textes ont été choisis avec soin par M. Paul Aubert, inspecteur scolaire, qui connaît les besoins de nos plus grands élèves. Tous les maîtres désireux de renouveler leur provision pour vivifier leur enseignement du français se procureront cette petite anthologie d'auteurs contemporains que quelques brèves notices biographiques présentent en appendice.

Seul l'essai pratique

permet de juger d'un produit en connaissance de cause. La boîte de couleurs opaques Pelikan surmontera victorieusement cette épreuve. Elle s'est imposée pour l'enseignement du dessin dans presque tous les pays du monde.

Ses teintes intenses et bien couvrantes conviennent à la façon de peindre des écoliers. Les godets de couleurs sont maintenus par des renfoncements dans le fond de la boîte. On peut facilement les enlever pour nettoyer la boîte et les échanger rapidement contre de nouveaux. Les bords et les coins repliés de la boîte empêchent qu'on ne se blesse.

La boîte de couleurs opaques Pelikan est le fruit de plus de 120 ans d'expérience dans la fabrication de couleurs.

Il est toujours difficile de convaincre par des paroles. Un essai pratique est préférable. Sur demande, nous enverrons volontiers aux maîtres de dessin une boîte de couleurs Pelikan 735/12 gratuite à titre d'échantillon.

Günther Wagner AG - Pelikan-Werk - Zurich 38

ARKINA
mineral

L'eau de table réputée pour ses propriétés médicinales et minéralogiques.

Pour vos imprimés une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

Reproduire textes, dessins, programmes, musique, images, etc., en une ou plusieurs couleurs à la fois à partir de n'importe quel « original », c'est ce que vous permet le

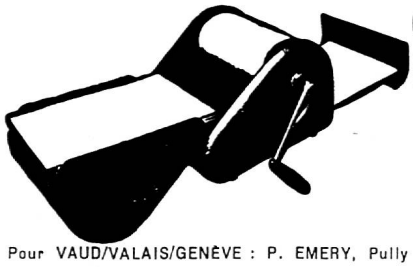

CITO MASTER 115

L'hectographe le plus vendu. Démonstration sans engagement d'un appareil neuf ou d'occasion.

Pour VAUD/VALAIS/GENÈVE : P. EMERY, Pully - tél. (021) 28 74 02
Pour Fribourg/Neuchâtel/Jura Bernois :
W. Monnier, Neuchâtel - tél. (038) 5 43 70. — Fabriqué par Cito S.A., Bâle.

HOTEL DENT DE LYS

Alt. 1100 m. **LES PACCOTS**-Châtel-St-Denis

Grande salle, accueil chaleureux et prix spéciaux pour écoles et sociétés

H. MICHEL, propriétaire Tél. (021) 5 90 93

Société vaudoise de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

La caisse-maladie qui garantit actuellement plus de 1200 membres de la SPV avec conjoints et enfants

assure : Les frais médicaux et pharmaceutiques. Une indemnité spéciale pour séjour en clinique. Une indemnité journalière différée payable pendant 360, 720 ou 1080 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT, RUE GOTTETTAZ 16, LAUSANNE, TÉL. 23 85 90

Le cinéma à l'école

Appareils cinématographiques HEURTIER
Projecteur H.S.M. 60 - 16 mm
sonore optique

reproduction sonore haute fidélité — grande luminosité — maniement très simple — possibilité de transformation en projecteur TRIFILM et reproduction sonore magnétique et optique.

Importateur et distributeur :
Ciné-Service Vallux **Travers NE**
Tel. (038) 9 63 30

6 Bibliothèque Nationale Suisse Berne

J.A. Montreux 1

S. A. DE L'IMPRIMERIE CORBAZ, MONTREUX